



Chers collègues,

Nous revenons vers vous suite à la sélection AFIPA 2014, sélection qui vous inquiète légitimement. Nous tenons à partager avec vous notre analyse de la situation et nos propositions.

1. LA DG NE TIENT PAS SES PROMESSES

Elle avait pris l'engagement de maintenir les taux de promotion pour les deux filières durant la période transitoire. Les résultats de cette sélection démontrent qu'il n'en est rien:

- le taux de sélection pour la filière fiscale se réduit d'année en année du fait de la diminution de postes offerts ce qui n'est pas acceptable, d'autant qu'aucune alternative de carrière n'est offerte;
- le passage garanti à AFiPA des IP GP occupant des emplois d'AFiPA n'est pas respecté. *Nous avons cependant pu obtenir qu'un des deux collègues qui nous avaient sollicité soit rattrapé et réintégré au 1er sept 2015 mais il faut avoir conscience du caractère exceptionnel de cette décision.*
- la prise d'effet de la promotion des IP GP 2007 est éclatée sur 2014 et 2015. Cette situation inacceptable et inédite peut légitimement inquiéter sur le l'impact qu'elle aura sur la promo 2008: il existe un risque réel que la plage d'appel à la sélection de cette dernière soit retardée au minimum d'un an, voire de deux si elle est également éclatée, ce qui aura des répercussions exponentielles sur les promo suivantes.

2- QUE PROPOSE LE SCSFIP ?

Le constat est clair : il n'y a pas assez de postes d'AFIPA.

Nous martèlerons donc encore et encore notre position:

- la DGFIP a durement sélectionné des inspecteurs principaux et en sacrifie la majorité ensuite : **c'est absurde.**

Il est temps de faire les arbitrages qui permettent de respecter la hiérarchie des concours et des grades et qui assurent également le meilleur fonctionnement pour la DGFIP.

- si les AFIPA passaient AFIP comme prévu ou partaient sur les postes comptables actuellement proposés aux IDIV, cela libérerait les emplois d'AFIPA permettant des

promotions d'AFIPA beaucoup plus importantes. **Le vrai problème réside dans les règles de gestion inadaptées qui ont conduit à sélectionner 800 IDIV l'an passé tout en asséchant les postes d'AFIPA...**

- la DGFIP doit rapidement transformer l'ensemble des emplois d'IDIV en AFIPA dans les DRDFIP de 1ere et 2ème catégorie et dans les postes comptables indicés.

Le SCSFIP continuera à défendre ces positions dans les futurs GT sur les règles de gestion des A+ mais également dans le GT sur les « N1 » dont la DGFIP nous a confirmé la réunion prochaine lors de cette CAP.

Le comité.